



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2026-047

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours**

84-2026-01-19-00014 - DEC-Arrêté Jury CFG 22-01-2026 (1 page)

Page 3



**Pôle des examens du collège**

Réf N° DEC/POLECOLLEGE/XIII/26/14

Affaire suivie par : Damien ANCRENAZ

Tél : 04 56 52 77 90

Mél : [dec.clq-responsable@ac-grenoble.fr](mailto:dec.clq-responsable@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

**ARRÊTÉ N° DEC/POLECOLLEGE/XIII/26/14 du 19/01/2026**  
**relatif à la composition du jury de délibération pour le certificat de formation générale (CFG),**  
**session de décembre 2025**

Vu l'article D332-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du CFG ;

Vu le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 – Socle commun des connaissances, de compétences et de culture ;

**Article 1 :** Le recteur de l'académie de Grenoble fixe la date du jury de délibération académique du certificat de formation générale, pour l'académie de Grenoble, au titre de la session de décembre 2025, au jeudi 22 janvier 2026 à 9h00 à la DSDEN de la Savoie, 131 avenue de Lyon, 73000 Chambéry.

**Article 2 :** Le diplôme du certificat de formation générale est délivré par un jury académique composé, au titre de la session de décembre 2025, comme suit :

M.	INNOCENTI Giuseppe	DSDEN de la Savoie Inspecteur d'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale	Président
M.	SAUGER Philippe	Rectorat de l'académie de Grenoble Inspecteur de l'éducation nationale – Conseiller technique Education inclusive auprès du recteur de l'académie de Grenoble	Membre
Mme	Kathleen LAMBOLEY	Directrice adjointe EREA Amélie Gex CHAMBERY	Membre
M.	BARREL Françoise	Directrice adjointe de SEGPA Collège Marlioz AIX-LES-BAINS	Membre
Mme	MASSUCCO Isabelle	Directrice adjointe de SEGPA Collège La Moulinière DOMENE	Membre
M.	BONNET Olivier	Directeur adjoint de SEGPA Collège Jean Vilar ECHIROLLES	Membre

**Article 3 :** La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Le recteur de l'académie**

Pour le recteur et par délégation  
La cheffe de division  
des examens et concours

**Philippe DULBECCO**

Laurence GIRY